



Réhabilitation d'un atelier automobile Espace RIBERPRAY – METZ (57)



Lot n°05

MENUISERIES INTERIEURES BOIS

CCTP

AACZ
Atelier d'Architecture Christian ZOMENO
Tour Nations - 23 Bd de l'Europe
54500 Vandœuvre-lès-Nancy - Tél : 03 83 35 26 31
Mail : atelierarchi.czomeno@aacz.fr - Web : www.aacz.fr

ARCHITECTE :

Atelier d'Architecture Christian ZOMENO
Tour Nations - 23 Bd de l'Europe
54 500 Vandœuvre-lès-Nancy
Tél : 03 83 35 26 31
Mél : atelierarchi.czomeno@aacz.fr

BUREAU D'ETUDES :

BET TRIGO
14 rue du Saulnois
54521 LAXOU
Tél : 03 83 93 35 35
Mél : bet.trigo@orange.fr



Dossier	2025 TC 03
Date	23/01/2026
Phase	DCE
Indice	

Table des matières

DESCRIPTION DES TRAVAUX.....	10
BLOC-PORTES DE DISTRIBUTION (Généralités).....	10
<i>BLOC-PORTES DE DISTRIBUTION BATTANTS PLEINS.....</i>	<i>11</i>
<i>BLOC-PORTE DE DISTRIBUTION VITRE</i>	<i>12</i>
CHASSIS VITRES FIXES.....	12
ORGANIGRAMME - CLE.....	13
SIGNALETIQUE INTERIEURE.....	14
OUVRAGES DIVERS.....	14

Code	Désignation
1	<u>PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES</u> <i>Rappel : Les travaux seront exécutés en conformité avec les spécifications et règlements techniques en vigueur, à la signature des marchés : DTU, cahier des charges, règles de calcul, cahier des clauses spéciales, normes AFNOR, règles professionnelles. Les spécifications techniques générales ou particulières ont pour but de préciser les règles de fabrication et de mise en œuvre ainsi que les limites de prestations entre les différents intervenants dans l'acte de construire. L'Entreprise ne pourra en aucun cas invoquer l'ignorance de ces documents pour se soustraire aux obligations qu'ils contiennent.</i>
1.1	OBJET DU PRESENT LOT Le présent CCTP a pour objet l'exécution de travaux de : MENUISERIES INTERIEURES BOIS. Celui-ci est applicable dans le cadre du futur projet de RÉHABILITATION DU BATIMENT Q EN ATELIER AUTOMOBILE ESPACE RIBERPRAY SGAMI EST (57). Il a pour objet d'une part de faire connaître les Directives Générales qui guideront la réalisation du projet et d'autre part de décrire les travaux du présent lot et de fournir à l'Entreprise les renseignements lui permettant de calculer les prix de son offre en tenant compte de toutes les fournitures, de la main-d'œuvre et des dépenses annexes nécessaires pour livrer un travail complet conforme aux Règles de l'Art. L'Entreprise soumissionnaire sera tenue de remettre un prix global et forfaitaire. Ceci implique que les quantitatifs, remis à titre indicatif, devront être vérifiés par ses soins.
1.2	GENERALITES - RAPPELS
1.2.1	Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) Les travaux prévus au présent programme sont régis par les pièces jointes au marché, selon les termes du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.). Tous les prix unitaires et forfaitaires indiqués par les entreprises tiendront compte des sujétions imposées par ces pièces. La manière de présenter les offres est définie au "Cadre de Décomposition du Prix global et Forfaitaire".
1.2.2	Installations communes A la charge de l'Entreprise titulaire du lot VRD - GROS-OEUVRE. En référence, les spécifications du P.G.C. rédigé par le SPS et joint au D.C.E.
1.2.3	Moyens sécuritaires - Prise en compte du PGC SPS Les dispositifs à mettre en œuvre seront à déterminer avec la Maîtrise d'Œuvre, le SPS, le Maître d'Ouvrage. Ils devront être en tous points conformes aux spécifications du P.G.C. rédigé par le Coordonnateur de sécurité et joint au présent D.C.E. Seront à prévoir tous les dispositifs permettant l'intégration de la sécurité selon Décret 94-1159 du 31/12/94. Ces moyens seront mis en œuvre en conformité avec la législation du travail en vigueur.
1.2.4	Vérifications L'Entreprise, compte tenu de ses connaissances professionnelles, ne pourra émettre de réserves ou de réclamations en arguant des erreurs ou omissions figurant sur les plans et dans les documents du dossier. Elle devra exécuter la totalité des ouvrages nécessaires à l'achèvement complet des travaux. Avant toute étude ou exécution, l'Entreprise devra en particulier vérifier les cotes des dessins qui lui sont ou seront soumises. Elle signalera en temps utile tout ce qu'il jugera nécessaire et recherchera tous les éléments complémentaires si des prescriptions lui semblaient douteuses, non conformes aux règlements ou normes en vigueur. Faute de quoi, elle deviendra responsable des erreurs relevées au cours de l'exécution et de leurs conséquences.
1.2.5	Reconnaissance des existants Les Entreprises sont contractuellement réputées avoir, avant remise de leur offre, procédé sur le site à la reconnaissance des existants. Les offres des Entreprises seront donc contractuellement réputées tenir compte de toutes les constatations faites lors de cette reconnaissance, et comprendre explicitement ou implicitement tous les travaux accessoires et autres nécessaires. Les Entreprises pourront lors de cette reconnaissance effectuer tous les essais sur existant qu'elles jugeront utiles.
1.2.6	Protection et sauvegarde des existants L'Entreprise devra prendre toutes dispositions utiles et toutes précautions pour ne pas causer lors de l'exécution de ses travaux, aucune détérioration, si minime soit-elle, aux existants. Elle sera seule juge des dispositions à prendre à cet effet, des protections à mettre en place, etc... Le Maître d'Œuvre se réserve toutefois le droit, si les dispositions prises lui semblent insuffisantes, d'imposer à l'Entreprise de prendre des mesures de protection complémentaires. Faute par l'Entreprise de se conformer aux prescriptions du présent article, elle en subira toutes les conséquences.
1.2.7	Nuisances sonores - troubles du voisinage Les travaux générant des nuisances sonores de quelque nature qu'elles soient devront être exécutés dans des plages horaires qui seront données par le Maître d'Ouvrage au moment du démarrage du chantier. L'Entreprise sera tenue de les respecter mais également de se conformer aux modifications des horaires de travail qui pourraient éventuellement lui être imposées en cours de chantier par la Maîtrise d'Ouvrage et d'Œuvre.
1.3	CONSISTANCE DES TRAVAUX Le présent lot devra incorporer dans ses prix unitaires du bordereau tous les ouvrages nécessaires suivants, sans que cette liste soit limitative. - Les moyens de protection de sécurité suivant les prescriptions du code du travail et les Directives de l'inspection du Travail local. - Toutes les sujétions du Plan Général de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé.

Code	Désignation
	- Les études, plan d'exécution, plans P.A.C de calepinage et de détails des ouvrages. - Les sujétions pour travaux en hauteur ou difficilement accessibles. - La fourniture de l'outillage et du matériel d'exécution. - La fourniture et la mise en œuvre des échafaudages, moyens d'accès et de levage nécessaires à la réalisation des travaux. - Les fabrications en atelier. - La livraison à pied d'œuvre des fournitures. - L'étude de tous les éléments de fixation des ouvrages de menuiseries. - L'ensemble des éléments nécessaires à la finition et au parfait achèvement des ouvrages. - Les refouillements, saignées, trous, rebouchage et finitions. - La fourniture des P.V. de classement de tous les matériaux. - Les joints de calfeutrement avec les ouvrages attenants. - Les mises en jeux, réglages. - La protection de ses ouvrages et de ceux des autres corps d'état. - L'exécution d'échantillons au choix du Maître d'Œuvre pour approbation. - Les contrôles et les essais. - Le nettoyage permanent de son chantier durant toute la durée des travaux. Le présent lot devra incorporer dans ses prix unitaires du bordereau tout ouvrage nécessaire à la parfaite exécution des prescriptions. L'Entreprise a la charge de réaliser les travaux ou les ouvrages aux conditions définies par le présent marché, jusqu'au parfait achèvement, suivant les règles de l'art et compte tenu des règlements et décrets en vigueur. L'Entreprise est déclarée, pour le bon déroulement des opérations: - Avoir la Maîtrise des règles de l'art relatives aux travaux demandés. - Avoir estimé les suggestions particulières d'exécution. - Avoir effectué le relevé nécessaire lui permettant de réaliser l'étude de cette opération de travaux. - Avoir mesuré les difficultés de circulation, de passage, concernant l'approvisionnement et la manutention du matériel neuf, les conditions d'interventions et les moyens nécessaires. En aucun cas, l'Entreprise ne pourra invoquer, après signature du marché, des omissions, des erreurs, des contradictions ou interprétations dans le dossier marché pour se soustraire, se limiter dans l'exécution des travaux, ou de refuser de réaliser, dans le cadre de ses engagements, tout ou partie des ouvrages nécessaires au parfait achèvement et à la parfaite utilisation des installations.
1.4	NORMES ET REGLEMENTS Dans l'étude et l'exécution de son marché, l'Entreprise devra tenir compte des stipulations, lois, décrets, ordonnances, circulaires, normes françaises homologuées par l'AFNOR, normes européennes, Documents Techniques Unifiés, certifications, etc. applicables aux travaux décrits dans le présent document, et en vigueur à la date de la remise des offres, ainsi qu'aux règles de l'Art. Si, en cours de travaux, de nouveaux documents entraient en vigueur, l'Entreprise devrait en avertir le Maître d'Œuvre, et établir un avenant correspondant aux modifications de façon à livrer à la mise en service, une installation conforme aux dernières dispositions. L'Entreprise ne pourra en aucun cas, se prévaloir de la méconnaissance de l'un quelconque des textes entrant dans l'élaboration du présent programme. En conséquence l'Entreprise devra, pour l'exécution des travaux de son marché, se conformer strictement aux clauses, conditions et prescriptions de tous les documents techniques qui lui sont applicables de par la nature des travaux de son lot.
1.5	TROUS / SCHELEMENTS / RACCORDS D'une façon générale, pour tous les entrepreneurs participant à l'aménagement de l'ouvrage, les trous nécessaires pour le passage des canalisations ou les scellements seront réalisés par chaque corps d'état intéressé. Tous les scellements et saignées, etc...seront dûs par les entrepreneurs, chacun en ce qui le concerne, et les raccords seront à leur charge. Les scellements et saignées dans les menus ouvrages seront faits avec les précautions qui s'imposent afin de ne pas porter préjudice à la solidité du bâtiment. L'entrepreneur sera entièrement responsable des dégâts qu'il aura pu occasionner. Les scellements, raccords seront exécutés avec le plus grand soin dans le matériau du mur ou plancher concerné. Tout travail ne donnant pas entièrement satisfaction sera refusé et l'entrepreneur responsable en supportera toutes les conséquences.
1.6	MATERIAUX ET PROCEDES NON TRADITIONNELS Les matériaux, procédés, éléments, équipements, etc. non traditionnels ne pourront être admis que s'ils font l'objet : - Soit d'un avis technique favorable en cours de validité. - Soit d'une enquête technique favorable par un contrôleur technique agréé. L'emploi de matériaux, procédés, éléments, équipements, etc. non traditionnels devra l'objet d'un accord préalable express du Maître d'Ouvrage et de l'Architecte.
1.7	MARQUES DE QUALITE Pour tous les matériaux et fournitures entrant dans les prestations du présent lot, faisant l'objet d'une marque NF, d'un label ou d'une certification AIMCC, l'Entrepreneur ne pourra mettre en œuvre que des matériaux et fournitures titulaires de la marque de qualité correspondante. Ces marques devront être portées d'une manière apparente sur les matériaux et fournitures concernées et notamment / - Marque NF : Portes planes - Marque NF- SNFQ : Articles de quincaillerie et de ferrage. - Certification AIMCC - Vantaux de portes planes : NF-CTB 01-07. - Blocs-portes intérieurs : NF-CTB 01-113. - Produits de traitement du bois : CTB-P+ 05.08. - Bois traités : CTB-B+ 05.07. - Panneaux de particules pour usages d'humidité temporaire : CTB-H 05.01. - Panneaux de particules pour usages en milieu sec : CTB-S 05.01. - Panneaux de contreplaqué pour emplois extérieurs : NF-CTB-X 01.06. - Serrures de bâtiment : A2P 20.01.

Code	Désignation
1.8	FOURNITURE ET MATERIAUX Les fournitures et matériaux entrant dans les ouvrages du présent lot devront répondre aux conditions et spécifications suivantes : Nature et qualité des bois massifs Les bois utilisés pour les menuiseries faisant l'objet du présent lot devront répondre au moins aux classifications d'aspect et aux caractéristiques technologiques et physiques précisées par les normes et notamment : - NF B 52-001-4 et B 52-001-5, NF B 53-510. Les spécifications essentielles de ces normes sont résumées ici. Choix d'aspect (selon norme NF B 53-510 - Chapitre III) Caractéristiques physiques (selon norme NF B 53-510 - Chapitre V) Les bois utilisés devront être issus de forêts gérés durablement. Ils devront être labellisés FSC ou PEFC Humidité Tous les bois seront pour l'usinage, amenés à l'état d'humidité compatible avec l'emploi considéré, soit $(15 \pm 2) \%$. Pour les éléments collés, l'humidité doit être abaissée à un taux permettant de garantir un collage satisfaisant, en général inférieur à 15 %. Au départ du lieu de fabrication, le bois des menuiseries devra avoir un état hygrométrique au plus égal à 18 %. Durabilité Les bois utilisés pour les menuiseries extérieures devront présenter une bonne durabilité naturelle ou assurée par un traitement reconnu efficace. Caractéristiques technologiques (selon norme NF B 53-510 - Chapitre IV) Les caractéristiques technologiques ci-après demeurent impératives, quel que soit le choix d'aspect. Ferrages - Serrures - Quincaillerie Les articles de ferrage et de quincaillerie devront répondre aux normes les concernant, cette conformité aux normes devra être matérialisée par la marque NF - SNFQ poinçonnée par le fabricant. Les serrures devront répondre aux normes visées ci-avant, et porter la marque NF - SNFQ - 1 ou A 2 P Serrures. Visseries et petits accessoires Ces fournitures devront répondre aux normes les concernant. Les visseries et autres seront toujours selon leur usage en alliage léger, en acier cadmié ou en inox. Joints et garnitures souples L'Entrepreneur ne pourra mettre en œuvre que des joints titulaires du label SNJF.
1.9	PROTECTION DES BOIS Protection insecticide et fongicide La protection insecticide et fongicide n'est pas obligatoire dans tous les cas. L'Entrepreneur aura toutefois implicitement à sa charge l'application d'un produit de traitement adapté, dans tous les cas où cette protection est nécessaire selon spécifications du DTU et normes
1.10	PROTECTIONS DES OUVRAGES ET ACCESSOIRES METALLIQUES Selon spécifications ci-après, au présent document, les éléments accessoires, renforts, etc. en métal ferreux seront traités contre la corrosion, selon le cas par : - Peinture antirouille en résines époxy plus poudre de zinc épaisseur 40 microns après décapage degré de soin : 2,5. - Métallisation au zinc, épaisseur 40 microns après décapage au jet de corindon, répondant à la norme NF A 91-201. - Galvanisation, répondant à la norme NF A 91-121, masse nominale du revêtement par face 300 grammes par mètre carré.
1.11	DOCUMENTS A FOURNIR À l'appui de leur offre, les Entrepreneurs devront obligatoirement joindre un dossier technique. Ce dossier technique comprendra différents éléments : Descriptif des ouvrages de menuiserie proposés. Le descriptif donnera tous renseignements utiles concernant les différents ouvrages prévus dans l'offre, notamment : - L'essence des bois utilisés et leur provenance, et dans le cas de menuiseries industrielles, la désignation du fabricant. - Les largeurs des montants et traverses. - La description détaillée des ouvrages particuliers rencontrés, le cas échéant, tels qu'habillages, fermetures des vides entre ouvrages, etc. - La description et définition précise de tous les dispositifs coupe-feu, acoustiques, etc., le cas échéant. - Les principes et dispositifs de fixation des ouvrages, et tous autres renseignements et précisions nécessaires à l'appréciation de la qualité des menuiseries proposées. Articles de ferrage et quincaillerie - Nombre et disposition des dispositifs de rotation, ou de translation dans le cas de menuiseries coulissantes. - Systèmes de manœuvre, de fermeture et de condamnation. - Description, nature du matériau et type de finition de tous les articles de ferrage et de quincaillerie. Avis Techniques Copies des Avis Techniques pour tous les ouvrages qui y sont soumis. Copies des labels ou certifications de qualité pour toutes les fournitures qui en font l'objet. Vitrages Descriptifs et types de vitrages isolants prévus. Certifications CEKAL correspondantes. L'ensemble des vitrages devront bénéficier d'une certification CEKAL.

Code	Désignation
1.12	RECEPTION DES SUPPORTS L'Entreprise devra procéder à la réception des supports. Pour cette réception, l'Entreprise du présent lot vérifiera que les supports répondent bien aux exigences des DTU, règles professionnelles et autres. Les tolérances devant être respectées seront celles définies par les DTU. Cette réception sera faite en présence du Maître d'Œuvre, de l'Entreprise ayant réalisé les supports et de l'Entreprise du présent lot. En cas de supports ou parties de supports non conformes, l'Entreprise titulaire du présent lot fera par écrit au Maître d'Œuvre ses réserves et observations avec justifications à l'appui. Il appartiendra alors au Maître d'Œuvre de prendre toutes décisions en vue de l'obtention des supports conformes. Le Maître d'Œuvre pourra être amené à prescrire des travaux complémentaires nécessaires. Selon leur nature, ces travaux complémentaires seront réalisés, soit par le lot ayant exécuté les supports, soit par le présent lot, mais les frais en seront toujours supportés par l'Entreprise ayant exécuté les supports.
1.13	PLANS D'ATELIERS ET CHANTIER - ETUDES DE DETAIL - MODELES Ceux-ci devront faire apparaître tous les détails de l'exécution, notamment : - Les formes et profils des éléments constitutifs. - Les détails des dispositifs d'étanchéité. - L'emplacement, le nombre et la référence des articles de quincaillerie. - Les détails d'assemblage des feuillures, etc. - Les dimensions des feuillures et autres à réserver pour la pose. - Les principes et détails de fixation. - Les détails des habillages et calfeutrements. - Et tous autres renseignements utiles en fonction des particularités des ouvrages.
1.14	DIMENSION DES ELEMENTS CONSTITUTIFS Les sections et dimensions des éléments constitutifs des menuiseries indiquées ci-après au CCTP sont des dimensions minimales. Ces sections et dimensions sont à vérifier par l'Entrepreneur sur la base des critères ci-dessous, qui devra mettre en œuvre des éléments de dimensions et sections plus importantes, si nécessaire. Les sections et dimensions des éléments constitutifs des menuiseries devront être déterminées par l'Entrepreneur pour chaque ouvrage en fonction notamment : - Des dimensions de l'ouvrage. - Du ou des ouvrants. - Du type et du nombre des ferrages et des fixations. - De l'utilisation de l'ouvrage. - Des efforts à subir du fait de la fonction de l'ouvrage. - Des orifices d'entrée d'air, grilles de ventilation. - De la position de l'ouvrage.
1.15	ACCESSOIRES DE MANŒUVRE - CLEFS - COMBINAISONS Accessoires de manœuvre L'Entrepreneur du présent lot aura à livrer au Maître d'Ouvrage toutes les clés et accessoires de manœuvre nécessaires pour l'utilisation normale des menuiseries, notamment : - Les clés pour les serrures. - Les clés à carré pour les batteuses et autres. Nombre de clés à fournir pour toutes les serrures : il sera, sauf spécifications contraires ci-après, à fournir 3 clés. L'Entrepreneur du présent lot restera responsable de toutes ces clés jusqu'à la réception des travaux. Combinaisons de serrures L'Entrepreneur du présent lot qui aura à sa charge la mise au point de la combinaison de serrures. Dans ce but, il établira un organigramme en temps voulu avec le Maître d'Ouvrage. Il aura également à sa charge de coordonner avec les Entrepreneurs des autres lots concernés les commandes des serrures et cylindres devant entrer dans la combinaison de serrures.
1.16	TENUE AU FEU Toutes les portes et autres coupe-feu et pare-flammes prévus au présent lot doivent avoir fait l'objet d'un procès-verbal d'essais émanant d'un organisme de contrôle habilité. Les essais ne pourront être extrapolés que dans le cadre de la législation officielle en vigueur. Dans l'hypothèse d'ouvrages ne possédant pas de procès-verbal d'essais ou pour lesquels une extrapolation ne pourrait être acceptée, l'Entrepreneur aurait à sa charge les essais à effectuer pour lesdits ouvrages. Ceux-ci devront alors être entrepris avec suffisamment d'avance pour ne pas entraîner de retards sur le planning d'exécution. La mise en œuvre des portes et blocs-portes coupe-feu et/ou pare-flammes de degré ¼ et ½ Heure, devra être effectuée en respectant strictement les prescriptions du DTU 36.1, article 5.83. La mise en œuvre des blocs-portes de degré coupe-feu supérieur devra être effectuée en stricte conformité avec les spécifications de l'Avis Technique ou du PV d'essai, et les prescriptions du fabricant. En ce qui concerne les bois massifs et les panneaux dérivés du bois, les classements de réaction au feu sont précisés aux " commentaires " de l'article 3.21 du DTU 36.1 en fonction de leur essence et de leur épaisseur. Dans le cas où la réglementation impose un classement de réaction au feu amélioré (M1 - M2) par rapport au classement initial, l'Entrepreneur devra réaliser un traitement ignifuge, le produit ou le bois ignifugé devra alors faire l'objet d'un PV de classement.

Code	Désignation
1.17	REGLES D'EXECUTION L'exécution des ouvrages devra se faire dans les conditions précisées aux documents contractuels de référence visées ci-avant. Sur les parements vus, les têtes de pointes et de chevilles métalliques doivent être chassées à une profondeur d'au moins 1 mm. Les parties mobiles, vantaux, etc. des menuiseries devront se mouvoir sans difficulté et joindre entre elles ou avec les parties, dormants, etc. L'Entrepreneur devra tenir compte de l'épaisseur des couches de peinture devant être appliquées sur les menuiseries. Pour la livraison des ouvrages (réception), l'Entrepreneur devra vérifier le fonctionnement et la manœuvre de toutes les parties mobiles, quincailleries et éléments de ferrage, afin de garantir la fermeture et l'ouverture parfaite de tous les ouvrants.
1.18	POSE ET FIXATIONS Les ouvrages seront posés avec la plus grande précision à leur emplacement exact. Toutes les précautions nécessaires à la pose et au calage des différents éléments seront à prendre par l'Entrepreneur pour leur assurer un aplomb, un alignement et un niveau correct. Les tolérances de pose des menuiseries précisées au DTU 36.1, articles 5.811, 5.822, 5.823, 5.824, 5.84 et 5.85 ne devront en aucun cas être dépassées. Dans le cas contraire, les ouvrages devront être déposés et reposés correctement. Les ouvrages seront calés et fixés avec soin, de manière à ne pas pouvoir se déplacer pendant l'exécution des fixations. Au sujet de ces fixations, il est spécifié que : - Dans le cas de douilles ou autres à incorporer au coulage du béton, l'Entrepreneur du présent lot devra prendre tous accords à ce sujet avec l'Entrepreneur de gros œuvre. - Dans le cas de parements de gros œuvre restant apparents sans enduit, aucune patte de fixation ou autre apparente ne pourra être admise pour ces parements. - Le mode de fixation proposé par l'Entrepreneur ne devra en aucun cas entraîner des prestations supplémentaires pour les autres corps d'état. - En aucun cas l'Entrepreneur du présent lot ne sera fondé à demander un supplément de prix par suite de tel ou tel principe de fixation qu'il n'aurait pas prévu. La planéité des ouvrages devra répondre aux prescriptions du DTU 36.1, articles 5.86 et 5.882. En tout état de cause, les principes de fixation envisagés par l'Entrepreneur devront être soumis au Maître d'Œuvre pour approbation, et ce dernier pourra demander à l'Entrepreneur toutes modifications qu'il jugera nécessaires.
1.19	HABILLAGES - COUVRES JOINTS Les prestations à la charge du présent lot comprendront implicitement la fourniture et la pose de tous habillages et couvre-joints nécessaires pour réaliser une présentation et un aspect parfaits. Ces éléments seront toujours de mêmes nature et aspect que les menuiseries au droit desquelles ils sont disposés.
1.20	RECOUPEMENTS DES VANTAUX EN PARTIE BASSE L'Entrepreneur du présent lot doit tous les recouvrements en partie basse de portes nécessaires, en fonction du principe de ventilation des locaux prévu. Aucun supplément ne sera jamais accordé pour cette sujétion.
1.21	ARTICLES DE FERRAGE - QUINCAILLERIE Les articles de ferrage et les quincailleries sont définis ci-après au présent document par un numéro de référence de la nomenclature ci-après du présent article. Avant toute commande, l'Entrepreneur devra proposer à l'approbation du Maître d'Œuvre les modèles et type d'articles de ferrage et de quincaillerie qu'il envisage d'utiliser. Ces articles devront répondre aux spécifications ci-après. Le Maître d'Œuvre aura toujours le droit de refuser les articles proposés s'ils ne répondent pas aux prescriptions et spécifications du présent CCTP. Tous les articles entrant dans le cadre du label devront être poinçonnés ou estampillés NF-SNFQ ou SNFQ. Les articles de ferrage et de quincaillerie s'entendent fournis et posés, compris : - Les entailles nécessaires dans le bois, les trous nécessaires pour scellement. - La fourniture et pose des vis et autres pièces de fixation. - Les scellements pour les pièces à sceller. Les dimensions et la force des articles de ferrage et de quincaillerie devront toujours être adaptées aux dimensions et poids des ouvrages considérés, ainsi qu'à leur usage. Toutes les serrures, batteuses, verrous et autres articles à gâche, comprendront toujours la ou les gâches correspondantes.
1.22	COORDINATION AVEC LES AUTRES ENTREPRISES Avec l'Entrepreneur titulaire du lot Plâtrerie L'Entrepreneur du présent lot doit lui fournir dès le début du chantier, les plans cotés à 0,10 pm nécessaires aux réservations et percements dans les cloisons. Il doit également s'entendre avec lui pour que les scellements puissent être faits immédiatement après la mise en place de ses ouvrages. Avec l'Entrepreneur titulaire du lot Peinture L'Entrepreneur du présent lot doit fournir à l'Entrepreneur de peinture toutes précisions que celui-ci pourrait lui demander sur la nature, la qualité et les composants des produits de traitement et d'imprégnation des bois. Il prendra l'accord de l'Entrepreneur de peinture, dans le cadre de ces prescriptions, pour le choix des produits d'impression ou de traitement xylophagique afin d'appliquer un produit compatible avec ceux employés par le Peintre. Avec l'Entrepreneur titulaire de lot Menuiseries extérieures Métalliques - Serrurerie Pour la gestion de l'organigramme.

Code	Désignation
1.23	PROTECTION CONTRE LA CORROSION ET L'OXYDATION Les éléments en alliage léger auront un revêtement par thermo laquage. Epaisseur nominale minimale : 20 µ. Les caractéristiques mécaniques et physico-chimiques de la tôle d'aluminium thermo laqué en continu, répondront à la norme NF P 34.601. Garantie d'aspect : 10 ans.
1.24	PROTECTION ET NETTOYAGE DES OUVRAGES FINIS <i>Protection des ouvrages finis</i> Tous les ouvrages du présent lot qui sont susceptibles d'être dégradés ou détériorés, devront être protégés jusqu'à la réception. Cette protection pourra être constituée par des bandes adhésives, par un film plastique, par un vernis ou par tout autre moyen efficace. Pour la réception, cette protection devra être complètement et soigneusement enlevée par le présent lot. Tous les angles vifs et arêtes des ouvrages en bois tels que huisseries, bâtis, etc. devront être protégés pendant la durée du chantier par des baguettes ou autres procédés efficaces.
1.25	NETTOYAGE DU CHANTIER L'Entreprise titulaire du présent lot devra évacuer ses emballages, papiers, chutes et autres. Elle devra en fin de ses propres interventions, effectuer les nettoyages de ses ouvrages et de ceux qu'il aura salis.
1.26	VARIANTE L'Entreprise ne pourra apporter de lui-même aucun changement au projet après la signature des marchés.
1.27	RAPPEL - CARACTERE FORFAITAIRE DES TRAVAUX L'Entreprise devra prévoir dans sa soumission tous les travaux indispensables afin d'assurer l'achèvement complet des ouvrages qui concernent son lot, sans qu'elle puisse prétendre à aucune majoration du prix forfaitaire pour raison d'omission dans les plans et CCTP. Le prix proposé comprendra tous les travaux nécessaires, y compris tous travaux accessoires. Le prix remis par l'Entreprise est réputé forfaitaire pour l'ensemble des travaux nécessaires. Aucune plus-value sur les prix remis ne sera admise par le Maître d'Ouvrage pour quelque sujétion que ce soit.
1.28	DOCUMENTS A FOURNIR Pendant la période de préparation Les fiches techniques et P.V. des produits devant être mis en œuvre, l'ensemble des schémas et plans de détails, les plans de montage et de chantier. En fin de chantier (DOE : 3 exemplaires papier + 1 sur support informatique) Les plans actualisés sur support informatique, les procès-verbaux de classification, les notices d'entretien quand elles sont éditées pour le fournisseur, les certificats de garantie, les notes de calcul des éléments constitutifs, les certificats et procès-verbaux d'essais. A défaut de remise de ces documents, le décompte définitif ne pourra être soldé. La liste n'étant pas exhaustive. ☛ Prestation à intégrer dans les articles décrits ci-après.
2	<u>DEROULEMENT EN SITE OCCUPE</u> Les travaux sont situés en site occupé, bien que le bâtiment Q soit actuellement utilisé en espace de stockage, le bâtiment P mitoyen accueillant les ateliers SSR et motos, est en activité quotidiennement. Cette contrainte devra être prise en compte. Une délocalisation ponctuelle de ces activités pourra être envisagée en dernier recours. Il sera à la charge du titulaire de fournir un mode opératoire durant la préparation de chantier qui sera soumise à validation du maître d'œuvre, du MOA et des services utilisateurs. Par ailleurs, l'espace disponible sur site étant contraint, il sera demandé au titulaire du présent marché de porter une attention particulière à la gestion des zones de stockages chantier et des zones de stationnements, dès la phase de préparation de chantier et ce tout au long de la réalisation du chantier. Une coordination sera à mettre en place avec les différents occupants du site. Un projet de plan d'installation de chantier est annexé au dossier de consultation, il est à prendre en compte dans le cadre de votre réponse à cette consultation (accès, espaces de stockage, stationnement). Celui-ci pourra être modifié si nécessaire après accord des différentes parties MOE, MOA et utilisateurs, en phase de préparation de chantier. <u>Accès aux locaux</u> Au cours de son intervention dans les locaux, le personnel de l'entreprise titulaire est assujéti aux règles d'accès et de sécurité établies par la personne publique. Toute entreprise amenée à intervenir au sein de l'Espace RIBERPRAY devra transmettre au préalable : - une liste nominative suivant un tableau qui sera transmis par l'administration, du personnel prévu pour les travaux ou pour toutes visites ou interventions programmées (cette liste sera soumise à l'approbation de l'administration et devra être tenue à jour) ; - la copie des cartes d'identités des intervenants ; - tous renseignements nécessaires à l'établissement des laissez-passer qui seront exigés pour la circulation de ce personnel dans l'établissement, à confirmer lors de la réunion de démarrage du chantier (état civil complet, adresse, n° téléphonique fixe et/ou mobile) ; - la copie des cartes grises des véhicules dans le cas où un stationnement au sein du site serait nécessaire. Il est à noter que les modifications pouvant intervenir dans la composition du personnel devront être notifiées à l'administration au moins huit (8) jours avant, sauf en cas de maladie, le titulaire devra alors informer le service dans le délai le plus court. Faute de respecter les règles ci-dessus, le titulaire ne pourra élever de réclamation d'aucune sorte à la suite de l'interdiction d'accès aux personnes non inscrites ou qui auraient été découvertes dans un endroit autre que leur lieu de travail sans pouvoir en justifier la nécessité. <u>Accord de confidentialité</u>

Code	Désignation
	Il est rappelé que les agents de l'entreprise titulaire sont tenus à la plus entière discrétion pour tout ce qui touche à l'administration pour le compte de laquelle les travaux sont réalisés, tant vis-à-vis du personnel de cette dernière que vis-à-vis de tout tiers quelconque et cela même après la cessation du contrat. Le titulaire s'engage, pour lui ou toute autre personne agissant pour son compte à tenir confidentielle toute autre communication de renseignement, document, objet quelconque, que celle expressément prévue au présent contrat, et à ne faire, dans les mêmes conditions, aucune communication sur les missions qui lui sont confiées. Une fiche de confidentialité sera à signer par le responsable de l'entreprise avant toute transmission de document de la part de la personne publique. En cas de non-respect de cette obligation de confidentialité, les contrevenants s'exposent aux poursuites pénales prévues par la législation en vigueur, sans préjudice des actions civiles en dommages et intérêts auxquels le client ou la personne affectée peut prétendre.

Code	Désignation																				
3	DESCRIPTION DES TRAVAUX																				
3.1	BLOC-PORTES DE DISTRIBUTION (Généralités) L'Entreprise devra la fourniture et la pose, le cas échéant, de blocs-portes de distributions intérieurs munis des procès-verbaux attestant leur classement. La validité des P.V. de résistance au feu devra être certifiée en fonction des cloisons dans lesquelles ces blocs-portes sont intégrés. L'Entreprise pourra par exemple proposer des blocs-portes de chez MALERBA ou techniquement équivalent. Toutes fabrications proposées par l'Entreprise devront comporter des PV d'essais du C.S.T.B Caractéristiques <table><tr><td>Degré CF ou PF</td><td>Mini PF ½ heure (Se référer aux indications des plans)</td></tr><tr><td>Affaiblissement acoustique</td><td>Indice mini d'isolement acoustique RA = Rw+C ≥ 34 dB sauf indication contraire</td></tr><tr><td>PV d'essais en cours de validité à remettre au Maître d'Œuvre et au Bureau de contrôle avant travaux.</td><td></td></tr></table> Huisseries métalliques En métal pré-peint avec traitement anti-rouille. Huisserie de section appropriée pour cloisons en plaques de plâtre ayant une épaisseur de 160 mm. Pour mémoire La pose des huisseries de porte dans cloisons à ossature métallique sera assurée par le titulaire du lot Plâtrerie - Isolation - Plafonds. - La pose des huisseries de porte dans les parois maçonnées est à la charge du présent lot. L'incidence financière liée à cette pose sera à intégrer dans les prix unitaires. Vantail de portes Selon normes de la série NF P 23 notamment NF P 23-300 pour dimensions - Label CTBA exigé - Caractéristiques et spécifications selon NF P 23-302 et P 23-303, fabrication et classement en résistance au feu suivant les normes NF P 23-501 et 23-502. <table><tr><td>Dimensions</td><td>Se référer aux indications des plans</td></tr><tr><td>Type</td><td>Recouvrement 4 faces et/ou bord droit dégraissé pour serrure à mortaiser suivant localisation.</td></tr><tr><td>Epaisseur</td><td>Variable en fonctions des différentes exigences. Mini 40 mm</td></tr><tr><td>Cadre</td><td>Bois feuillu ou exotique</td></tr><tr><td>Ame pleine</td><td>Aggloméré</td></tr><tr><td>Joints</td><td>Joints thermo-gonflants, joints intumescents collés en usine, joints acoustiques positionnés en chants et feuillures en fonction des différentes exigences requises</td></tr><tr><td>Finition vantail</td><td>Portes en finition pré-peinte prêtes à recevoir une finition peinture (hors lot).</td></tr></table> Quincaillerie et ferrage Ferrage par 3 ou 4 paumelles réglables de 130 mm par vantail ou paumelles renforcées selon cas. Serrure à mortaiser Les portes seront équipées de serrures à mortaiser certifiées CE, NF, CFPF (selon modèles) Serrures équipées d'un fouillot avec lame ressort qui évite le jeu et maintien la poignée à l'horizontal. Pêne ½ tour bombé en Inox permettant de limiter le bruit au claquement et réversible sans démontage facilitant l'installation. Pêne dormant oblong pour une meilleure résistance mécanique de la serrure (pas d'angle vif). Garantie 10 ans du fabricant. Serrure Série 900 de chez BRICARD ou équivalent. L'Entreprise s'assurera que la fonction et le niveau de sécurité soit bien adapté selon le type de porte. Serrure a mortaiser liée à l'accessibilité PMR Prévoir que les dispositifs de commandes manuelles doivent être situés à plus de 40 cm d'un angle rentrant ou d'un obstacle au fauteuil et d'une hauteur comprise entre 90 cm et 130 cm. Les portes relevant de ce dispositif seront équipées d'une serrure déportée axe à 120 mm. Serrure Série 912 PMR de chez BRICARD ou équivalent. Serrure d'urgence (Sortie libre) L'Entreprise s'assurera que la fonction et le niveau de sécurité soit bien adapté selon le type de porte à équiper. Serrure Série 970 de chez BRICARD ou équivalent. Organigramme - Cylindres L'Entreprise titulaire du présent lot devra l'établissement du programme de combinaison de toutes les serrures suivant les prescriptions du Maître d'Ouvrage Les cylindres seront de type européen, finition nickelée, goupilles anti bumping, anti perçage, résistance 5 min au perçage, résistance à l'arrachement 15KN selon EN1303-2015 et Endurance grade 6 selon EN1303-2015. Les clés seront réversibles, robuste d'épaisseur 3 mm, pointe incurvée pour faciliter l'introduction et brevetées minimum jusqu'en 2036 afin de contrôler la reproduction. Capacité 6 goupilles disponible sur organigramme PG/PP et livré avec certificat de sécurité. Les matériels précités bénéficient d'une garantie de 2 ans du fabricant.Les cylindres seront tous pourvus d'un système de synchronisation, rendant toujours possible l'ouverture d'une porte à la clé, quand une autre clé est engagée et tournée sur l'autre face du cylindre. Cylindre également disponible avec bouton coté intérieur. Des étiquettes autocollantes sont fournies par le fabricant, elles correspondent aux numéros des cylindres et clés de l'organigramme (étiquettes au format standard des portes clés de chantier. 3 pour clés et 1 pour le tableau de clés) afin d'accompagner les clés durant la phase chantier. Le fonctionnement définitif sera à valider avec le Maître d'Ouvrage. Cylindre type OCTAL de chez BRICARD ou équivalent. Verrou à mortaiser EN179 Le vantail semi fixe sera équipé d'une paire de verrous automatiques à mortaiser installés en haut et en bas du vantail semi-fixe (esthétique car invisible) certifiés EN 179, CFPF. Le vantail principal sera lui équipé d'une serrure urgence EN179, CFPF.	Degré CF ou PF	Mini PF ½ heure (Se référer aux indications des plans)	Affaiblissement acoustique	Indice mini d'isolement acoustique RA = Rw+C ≥ 34 dB sauf indication contraire	PV d'essais en cours de validité à remettre au Maître d'Œuvre et au Bureau de contrôle avant travaux.		Dimensions	Se référer aux indications des plans	Type	Recouvrement 4 faces et/ou bord droit dégraissé pour serrure à mortaiser suivant localisation.	Epaisseur	Variable en fonctions des différentes exigences. Mini 40 mm	Cadre	Bois feuillu ou exotique	Ame pleine	Aggloméré	Joints	Joints thermo-gonflants, joints intumescents collés en usine, joints acoustiques positionnés en chants et feuillures en fonction des différentes exigences requises	Finition vantail	Portes en finition pré-peinte prêtes à recevoir une finition peinture (hors lot).
Degré CF ou PF	Mini PF ½ heure (Se référer aux indications des plans)																				
Affaiblissement acoustique	Indice mini d'isolement acoustique RA = Rw+C ≥ 34 dB sauf indication contraire																				
PV d'essais en cours de validité à remettre au Maître d'Œuvre et au Bureau de contrôle avant travaux.																					
Dimensions	Se référer aux indications des plans																				
Type	Recouvrement 4 faces et/ou bord droit dégraissé pour serrure à mortaiser suivant localisation.																				
Epaisseur	Variable en fonctions des différentes exigences. Mini 40 mm																				
Cadre	Bois feuillu ou exotique																				
Ame pleine	Aggloméré																				
Joints	Joints thermo-gonflants, joints intumescents collés en usine, joints acoustiques positionnés en chants et feuillures en fonction des différentes exigences requises																				
Finition vantail	Portes en finition pré-peinte prêtes à recevoir une finition peinture (hors lot).																				

Code	Désignation																						
	L'ensemble bénéficiera d'une Garantie 10 ans du Fabricant. <u>Anti-panique</u> Barre anti panique 1, 2 ou 3 points, type selon l'accès à équiper (voir plans). Fermeture anti panique type Touch Bar à pêne et contre pêne de sécurité. Certifiée conforme à la norme EN 1125, marquage CE, label NF . Ouverture par module extérieur équipé d'un demi-cylindre sur organigramme selon besoin et nécessité. Garantie 10 ans du Fabricant. <i>Anti-panique de type PAD - Crémone Pad de ISEO ou techniquement équivalent.</i> <u>Ferme porte</u> Ferme-porte pour usage intensif à technologie pignon crémaillère à utiliser avec le bras à glissière, force de fermeture 1 à 4, variable réglable en continu par vis. Permet d'équiper tous types de portes de largeurs jusqu'à 1100 mm et 80 kg maximum (données norme EN1154). Le ferme-porte sera de marquage CE et apte à équiper un bloc-porte CFPF. Il aura un sens d'ouverture réversible et une ouverture maximum à 180°. Sa pose sera facilitée grâce à l'écartement corps/ bras réglable. Sa vitesse de fermeture ainsi que l'à coup final seront variables et réglables en façade. Il sera équipé d'un frein à l'ouverture variable et réglable en façade ainsi que d'un dispositif de temporisation à la fermeture. Le ferme-porte permet le respect de la loi accessibilité aux PMR et certifié conforme à la norme EN 1154. Ferme-porte esthétique avec bras anti-vandalisme et pourvu d'un capot de finition argent, blanc ou noir. Harmonisé esthétiquement avec les poignées. <i>Ferme-porte type 645 de chez BRICARD ou équivalent.</i> <u>Ensemble de porte</u> <i>Ensemble en acier inox 304 sur rosace avec ressort de rappel devant être conforme à la NF EN1906, catégorie d'utilisation de grade 2, résistance de grade 6, corrosion type grade 2 selon EN1670</i> <i>série EST 41 de chez NORMBAU ou équivalent.</i> <u>Butée de porte</u> Butées de portes de sol corps en zamak, diamètre 41 mm, hauteur 37 mm, Élastomère, finition aluminium anodisé argent . <i>Butée de porte type ARAMIS de chez BRICARD ou équivalent.</i> Oculus Suivant indications plans Architecte Parachèvement Couvre-joints périphériques en bois européen ou exotique à bords arrondis ou baguettes de calfeutrement nécessaires à une parfaite finition. Largeur minimum 30 mm. Socle mouluré de part et d'autre pour arrêt de la plinthe bois ou céramique. Détalonnage à inclure selon les indications du Chauffagiste hormis les portes acoustiques et feu. Rappel La conception de ces portes doit satisfaire aux indices de performances acoustiques, thermiques, degré CF, ... définies sur les plans et selon les localisations. Elles seront équipées de tous accessoires nécessaires tels que bavettes et bourrelets caoutchouc, joints et autres, etc.L'Entreprise devra le cas échéant toutes sujétions de parfait achèvement des ouvrages.																						
3.1.1	BLOC-PORTES DE DISTRIBUTION BATTANTS PLEINS																						
3.1.1.1	BP Plein E30 - 1 vantail 930 x 2040 mm(Ht) + FP Fourniture amenée à pied d'œuvre et mise en fonction, ajustage et maintien de l'équerrage, toutes sujétions comprises. Caractéristiques <table><tr><td>- Feu</td><td>E30 (PF ½ Heure)</td></tr><tr><td>- Acoustique</td><td>Sans d'exigence particulière</td></tr><tr><td>- Huisserie</td><td>En métal pré-peint avec traitement anti-rouille</td></tr><tr><td>- Vantail</td><td>Dimensions suivant plans épaisseur 40 mm à âme pleine chants droits</td></tr><tr><td>- Finition</td><td>Pré-peinte prête à recevoir une finition peinture (hors lot)</td></tr><tr><td>- Protection</td><td>Plaques en inox d'épaisseur 1 mm et de hauteur 1200 mm, collées sur les 2 faces de la porte</td></tr></table> plaque sera pliée en L afin de protéger également le chant de la porte côté paumelles <table><tr><td>- Ferrage</td><td>Mode de pose : par encollage suivant prescription du fabricant</td></tr><tr><td></td><td>Serrure mécanique à mortaiser avec cylindre de sûreté, en profil Européen sur organigramme</td></tr><tr><td></td><td>Béquille double</td></tr><tr><td></td><td>Ferme porte</td></tr><tr><td></td><td>Butée de porte</td></tr></table> Procès-verbal d'essais favorable en cours de validité à remettre au Maître d'Œuvre et au Bureau de Contrôle avant la mise en œuvre. <i>L'Entreprise pourra proposer un bloc-porte type 1V EI30 PL de chez MALERBA ou équivalent.</i> <i>Huisserie adaptée pour cloison d'épaisseur 160 mm.</i> <i>Pose de l'huisserie effectuée par le lot "Plâtrerie".</i> <i>La protection de porte devra garantir le PV coupe feu de la porte.</i> Localisation : <i>Selon plan Architecte.</i> <i>Local sous-station</i>	- Feu	E30 (PF ½ Heure)	- Acoustique	Sans d'exigence particulière	- Huisserie	En métal pré-peint avec traitement anti-rouille	- Vantail	Dimensions suivant plans épaisseur 40 mm à âme pleine chants droits	- Finition	Pré-peinte prête à recevoir une finition peinture (hors lot)	- Protection	Plaques en inox d'épaisseur 1 mm et de hauteur 1200 mm, collées sur les 2 faces de la porte	- Ferrage	Mode de pose : par encollage suivant prescription du fabricant		Serrure mécanique à mortaiser avec cylindre de sûreté, en profil Européen sur organigramme		Béquille double		Ferme porte		Butée de porte
- Feu	E30 (PF ½ Heure)																						
- Acoustique	Sans d'exigence particulière																						
- Huisserie	En métal pré-peint avec traitement anti-rouille																						
- Vantail	Dimensions suivant plans épaisseur 40 mm à âme pleine chants droits																						
- Finition	Pré-peinte prête à recevoir une finition peinture (hors lot)																						
- Protection	Plaques en inox d'épaisseur 1 mm et de hauteur 1200 mm, collées sur les 2 faces de la porte																						
- Ferrage	Mode de pose : par encollage suivant prescription du fabricant																						
	Serrure mécanique à mortaiser avec cylindre de sûreté, en profil Européen sur organigramme																						
	Béquille double																						
	Ferme porte																						
	Butée de porte																						
3.1.1.2	BP Plein EI30 - 2 vantaux 1000+1000 x 2040 mm(Ht) avec FP à ouverture et fermeture motorisées Fourniture amenée à pied d'œuvre et mise en fonction, ajustage et maintien de l'équerrage, toutes sujétions comprises. Caractéristiques																						

Code	Désignation								
	- Feu - Acoustique - Huisserie - Vantail - Finition - Protection - Ferrage EI30 (CF ½ Heure) Sans d'exigence particulière En métal pré-peint avec traitement anti-rouille Dimensions suivant plans épaisseur 40 mm à âme pleine chants droits 2 vantaux de section identique 1000+1000 Pré-peinte prête à recevoir une finition peinture (hors lot) Plaques en inox d'épaisseur 1 mm et de hauteur 1200 mm, collées sur les 2 faces de la porte Une plaque sera pliée en L afin de protéger également les chants du vantail de porte côté paumelles Mode de pose : par encollage suivant prescription du fabricant Ferme porte à motorisation intégrée pour porte battante à faible encombrement Montage côté paumelles avec bras à glissière Motorisation assurée par un ensemble compact, composée d'un moteur électrique couplé à un système à came actionnant un ressort Contrôle permanent de l'action du ferme-porte par la motorisation (jusqu'à la limite des 150 N réglementaires) à la fermeture comme à l'ouverture de la porte Hors tension et à l'utilisation manuelle de la porte, souplesse à l'ouverture « EasyOpen » inférieure à 50 N rendant l'usage de l'automatisme conforme à la loi « Accessibilité » et au Guide Européen CEN/TR 15894 Vitesse de fermeture électronique, réglée par courant induit généré par le moteur ajustable par potentiomètre. A-coup final électronique, réglé par courant induit généré par le moteur, ajustable de 7° à 0° par potentiomètre. Mise en service automatique, auto apprentissage de l'environnement et optimisation permanente des paramètres d'utilisation » Raccordement sur alimentations laissées en attente par le lot "Électricité" Butée de porte. Procès-verbal d'essais favorable en cours de validité à remettre au Maître d'Œuvre et au Bureau de Contrôle avant la mise en œuvre. L'Entreprise pourra proposer un bloc-porte type 2V EI30 PL de chez MALERBA ou équivalent équipé d'un ferme-porte motorisé de type ED 100® de chez DORMAKABA ou techniquement équivalent. Huisserie adaptée pour cloison d'épaisseur 160 mm. Pose de l'habrisserie effectuée par le lot "Plâtrerie". La mise en œuvre du ferme-porte motorisé et de la protection inox doit garantir le PV coupe feu du bloc-porte. Localisation : Selon plan Architecte. Local charge <tr><td>3.1.2</td><td>BLOC-PORTE DE DISTRIBUTION VITRE</td></tr> <tr><td>3.1.2.1</td><td> BP vitré- 37 dB - 1 vantail 930*2040 mm(Ht) + FP Fourniture amenée à pied d'œuvre et mise en fonction, ajustage et maintien de l'équerrage, toutes sujétions comprises. Caractéristiques - Feu - Acoustique - Huisserie - Vantail - Finition - Vitrage - Ferrage Sans exigence 37 dB En métal pré-peint avec traitement anti-rouille Dimensions suivant plans épaisseur 40 mm à âme pleine chants droits Pré-peinte prête à recevoir une finition peinture (hors lot) STADIP Serrure mécanique à mortaiser avec cylindre de sûreté, en profil Européen sur organigramme Béquille avec axe rehaussé, hauteur mini 1.30 m Ferme porte Butée de porte Procès-verbal d'essais favorable en cours de validité à remettre au Maître d'Œuvre et au Bureau de Contrôle avant la mise en œuvre. L'Entreprise pourra proposer un bloc-porte type 1V GV SA de chez MALERBA ou équivalent. Huisserie adaptée pour cloison d'épaisseur 160 mm. Pose de l'habrisserie effectuée par le lot "Plâtrerie". Localisation : Selon plan Architecte. Bureau </td></tr> <tr><td>3.2</td><td> CHASSIS VITRES FIXES L'entreprise devra la fourniture de châssis vitré fixes intégrés dans les cloisons par le lot "Plâtrerie". Toutes les châssis devront être équipées de vitrage STADIP SILENCE EW30 L'entreprise pourra proposer des châssis vitrés de chez MALERBA MONTIBERT ou techniquement équivalent. </td></tr> <tr><td>3.2.1</td><td> Châssis vitré - 1450 x 1300 mm(Ht) Fourniture d'un ensemble menuisé vitré fixe revêtant un Avis Technique en cours de validité. Caractéristiques - Feu Sans exigence </td></tr>	3.1.2	BLOC-PORTE DE DISTRIBUTION VITRE	3.1.2.1	BP vitré- 37 dB - 1 vantail 930*2040 mm(Ht) + FP Fourniture amenée à pied d'œuvre et mise en fonction, ajustage et maintien de l'équerrage, toutes sujétions comprises. Caractéristiques - Feu - Acoustique - Huisserie - Vantail - Finition - Vitrage - Ferrage Sans exigence 37 dB En métal pré-peint avec traitement anti-rouille Dimensions suivant plans épaisseur 40 mm à âme pleine chants droits Pré-peinte prête à recevoir une finition peinture (hors lot) STADIP Serrure mécanique à mortaiser avec cylindre de sûreté, en profil Européen sur organigramme Béquille avec axe rehaussé, hauteur mini 1.30 m Ferme porte Butée de porte Procès-verbal d'essais favorable en cours de validité à remettre au Maître d'Œuvre et au Bureau de Contrôle avant la mise en œuvre. L'Entreprise pourra proposer un bloc-porte type 1V GV SA de chez MALERBA ou équivalent. Huisserie adaptée pour cloison d'épaisseur 160 mm. Pose de l'habrisserie effectuée par le lot "Plâtrerie". Localisation : Selon plan Architecte. Bureau	3.2	CHASSIS VITRES FIXES L'entreprise devra la fourniture de châssis vitré fixes intégrés dans les cloisons par le lot "Plâtrerie". Toutes les châssis devront être équipées de vitrage STADIP SILENCE EW30 L'entreprise pourra proposer des châssis vitrés de chez MALERBA MONTIBERT ou techniquement équivalent.	3.2.1	Châssis vitré - 1450 x 1300 mm(Ht) Fourniture d'un ensemble menuisé vitré fixe revêtant un Avis Technique en cours de validité. Caractéristiques - Feu Sans exigence
3.1.2	BLOC-PORTE DE DISTRIBUTION VITRE								
3.1.2.1	BP vitré- 37 dB - 1 vantail 930*2040 mm(Ht) + FP Fourniture amenée à pied d'œuvre et mise en fonction, ajustage et maintien de l'équerrage, toutes sujétions comprises. Caractéristiques - Feu - Acoustique - Huisserie - Vantail - Finition - Vitrage - Ferrage Sans exigence 37 dB En métal pré-peint avec traitement anti-rouille Dimensions suivant plans épaisseur 40 mm à âme pleine chants droits Pré-peinte prête à recevoir une finition peinture (hors lot) STADIP Serrure mécanique à mortaiser avec cylindre de sûreté, en profil Européen sur organigramme Béquille avec axe rehaussé, hauteur mini 1.30 m Ferme porte Butée de porte Procès-verbal d'essais favorable en cours de validité à remettre au Maître d'Œuvre et au Bureau de Contrôle avant la mise en œuvre. L'Entreprise pourra proposer un bloc-porte type 1V GV SA de chez MALERBA ou équivalent. Huisserie adaptée pour cloison d'épaisseur 160 mm. Pose de l'habrisserie effectuée par le lot "Plâtrerie". Localisation : Selon plan Architecte. Bureau								
3.2	CHASSIS VITRES FIXES L'entreprise devra la fourniture de châssis vitré fixes intégrés dans les cloisons par le lot "Plâtrerie". Toutes les châssis devront être équipées de vitrage STADIP SILENCE EW30 L'entreprise pourra proposer des châssis vitrés de chez MALERBA MONTIBERT ou techniquement équivalent.								
3.2.1	Châssis vitré - 1450 x 1300 mm(Ht) Fourniture d'un ensemble menuisé vitré fixe revêtant un Avis Technique en cours de validité. Caractéristiques - Feu Sans exigence								

Code	Désignation
	- Acoustique37 dB - VitrageType SGG SDADIP 55.1Si EW30 ou équivalent Composition Bâti Huisserie en bois feuillu ou exotique de section mini 98 x 58 prêt à recevoir une lasure Rainure d'encastrement de 15x98 Feuillures et parcloles pour vitrage Rainures de 6x4mm sur chaque face de bâtis, formant décor faux couvre joints Chanfrein sur façon de couvre joint, formant joint creux. Remplissage par vitrage décrit précédemment et posé sur parcloles avec joints de vitrage intumescent L'Entreprise pourra proposer un châssis de chez MALERBA MONTIBERT ou équivalent. Procès-verbal d'essais favorable en cours de validité à remettre au Maître d'Œuvre et au Bureau de Contrôle avant la mise en œuvre. Toutes fabrications proposées par l'Entreprise devront comporter des PV d'essais du C.S.T.B. Châssis adapté pour cloison d'épaisseur 160 mm. Pose du châssis effectuée par le lot "Plâtrerie". Localisation : Selon plan Architecte. Bureau
3.2.2	Châssis vitré - 3000 x 1300 mm(Ht) Fourniture d'un ensemble menuisé vitré fixe revêtant un Avis Technique en cours de validité. Caractéristiques - FeuSans exigence - Acoustique37 dB - VitrageType SGG SDADIP 55.1Si EW30 ou équivalent Composition Bâti Huisserie en bois feuillu ou exotique de section mini 98 x 58 prêt à recevoir une lasure Rainure d'encastrement de 15x98 Feuillures et parcloles pour vitrage Rainures de 6x4mm sur chaque face de bâtis, formant décor faux couvre joints Chanfrein sur façon de couvre joint, formant joint creux. Remplissage par vitrage décrit précédemment et posé sur parcloles avec joints de vitrage intumescent L'Entreprise pourra proposer un châssis de chez MALERBA MONTIBERT ou équivalent. Procès-verbal d'essais favorable en cours de validité à remettre au Maître d'Œuvre et au Bureau de Contrôle avant la mise en œuvre. Toutes fabrications proposées par l'Entreprise devront comporter des PV d'essais du C.S.T.B. Châssis adapté pour cloison d'épaisseur 160 mm. Pose du châssis effectuée par le lot "Plâtrerie". Localisation : Selon plan Architecte. Bureau
3.3	ORGANIGRAMME - CLE L'Entreprise titulaire du présent lot devra l'établissement du programme de combinaison des serrures suivant les prescriptions du Maître d'Ouvrage Les cylindres seront de type européen, finition nickelée, goupilles anti bumping, anti perçage, résistance 5 min au perçage, résistance à l'arrachement 15KN selon EN1303-2015 et Endurance grade 6 selon EN1303-2015. Les clés seront réversibles, robuste d'épaisseur 3 mm, pointe incurvée pour faciliter l'introduction et brevetées minimum jusqu'en 2036 afin de contrôler la reproduction. Capacité 6 goupilles disponible sur organigramme PG/PP et livré avec certificat de sécurité. Les matériels précités bénéficient d'une garantie de 2 ans du fabricant. Les cylindres seront tous pourvus d'un système de synchronisation, rendant toujours possible l'ouverture d'une porte à la clé, quand une autre clé est engagée et tournée sur l'autre face du cylindre. Cylindre également disponible avec bouton coté intérieur. Des étiquettes autocollantes sont fournies par le fabricant, elles correspondent aux numéros des cylindres et clés de l'organigramme (étiquettes au format standard des portes clés de chantier. 3 pour clés et 1 pour le tableau de clés) afin d'accompagner les clés durant la phase chantier. Le fonctionnement définitif sera à valider avec le Maître d'Ouvrage. Cylindre type OCTAL de chez BRICARD ou équivalent.
3.3.1	Établissement de l'organigramme Localisation : L'ensemble du projet

Code	Désignation
3.3.2	Fourniture et pose de cylindres européen Localisation : <i>Selon les besoins définis aux précédents articles</i>
3.3.3	Fourniture seul de cylindres Localisation : <i>Fourniture de cylindres au titulaire du lot "Menuiseries extérieures métalliques - Serrurerie"</i>
3.4	SIGNALETIQUE INTERIEURE
3.4.1	Plaques de signalisations "Porte coupe-feu" Les plaques seront en plexiglass de couleur rouge avec texte en relief blanc. Elles seront munies d'un adhésif double face haute résistance sur toute sa surface permettant la pose sur les portes concernées. L'Entreprise proposera un modèle de son choix en adéquation avec le reste de la signalisation de l'opération. Documentation à fournir lors de la remise de l'offre pour validation par le Maître d'Ouvrage. Localisation : <i>Local charge</i>
3.4.2	Plaques signalétiques sur locaux courants Les portes des locaux courants seront équipées de plaques signalétiques permettant d'identifier les différents locaux. Plaque de porte gravée en PVC avec texte, fixation mural par adhésif double face. Format mini 150 x 50 mm. L'Entreprise proposera un modèle de son choix en adéquation avec le reste de la signalisation de l'opération. Documentation à fournir lors de la remise de l'offre. Localisation : <i>Bureau, Local sous-station, Local électrique</i>
3.4.3	Plans et consignes de sécurité (Pour mémoire) Hors lot. A la charge du lot Plomberie Sanitaire
3.5	OUVRAGES DIVERS
3.5.1	Façades de gaines techniques L'Entreprise devra la fourniture et la pose de façades de gaines techniques composées comme suit : - Un bâti huisserie en bois métropolitain de section mini 98 x 58 pour cloison, prêt à recevoir un verni ou une lasure compris joints intumescents et isophoniques. - Une porte pleine battante avec 1 ou 2 vantaux; ouvrant à la Française, sur la base d'un panneau de particule de particule ignifuge M1 de 22 mm, 4 chants alaisés, finition stratifiés aux deux faces. Stratifié décoratif M1 de chez EGGER, POLYREY ou équivalent sur face extérieure visible, contrebalancement de même épaisseur sur face intérieure. Teinte, motif et structure au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant retenu. - Ferrage par charnières invisibles et/ ou paumelles invisibles 105° avec clip amortisseur 3D réglable, pour porte posée en applique à recouvrement totale. Condammation assurée par batteuse à serrure sur cylindre A comprendre toutes les sujétions non décrites mais jugées nécessaires par l'Entreprise pour livrer des ouvrages conformes aux attentes dans le respect de la réglementation en vigueur.
3.5.1.1	Façades en dimensions 1350x2040 (ht) Façade du local TGBT comprenant une porte à 2 vantaux identiques de 675x2040 (Ht) chacun Localisation : <i>Concerne gaine technique du local électrique</i>
3.5.2	Tablette en BMA (Baies) Fourniture et pose de tablettes sur allèges des fenêtres réalisées en BMA (Bois Massif Abouté) en essence au choix de l'Architecte compris découpes, ajustage et fixations invisibles sur le support. Finition équerrie, corroyée, moulurée, prêt à recevoir un verni ou une lasure (à la charge du lot Peinture). Localisation : <i>Suivant plans, coupes et carnets de détails de l'Architecte. En allège des châssis intérieurs vitrés dans le bureau.</i>